

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

- DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE -
ANNEE 1968 - N° 219 /PR.CH.

Décret portant Nomination et Promotion, à titre exceptionnel, dans l'Ordre National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

- VU la Proclamation des Jeunes Cadres de l'Armée en date du 17 Juillet 1968 ;
VU le Décret n° 208/PR du 17 Juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
VU la Loi n° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret n° 124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret n° 125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
Sur la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé et promu, à titre exceptionnel, dans l'Ordre National du Dahomey au Grade d'Officier, pour prendre rang du 25 Juillet 1968 :

Monseigneur Christophe ADIMOU
Evêque de Lokossa - Département du Mono
né en 1916 à Cana - Département du Zou -

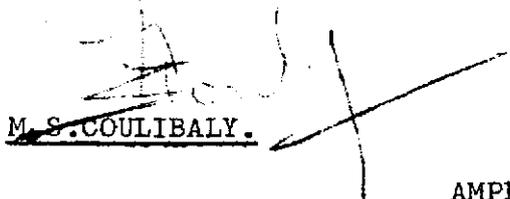
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Fait à COTONOU, le 20 JUILLET 1968

Par le Président de la République

Le Grand Chancelier de l'O.N.D.


Dr Emile Derlin ZINSOU.


M. S. COULIBALY.

AMPLIATIONS :

PR..... 4
MINISTERES.....11
SGG..... 4
CMR..... 4
CS..... 6
GDE CHANCELLERIE.....10
INTERESSE..... 1
IAA..... 2
JORD..... 1